

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 10 AVRIL 2025

Le Conseil Municipal de la VILLE DE DENAIN s'est réuni au lieu habituel de ses séances, à dix-huit heures, sur la convocation et sous la Présidence de Madame Anne-Lise DUFOUR-TONINI, Maire.

Date de Convocation : 4 Avril 2025

Nombre de Conseillers en exercice : 33 Présents : 25

Etaient présents : MM. DUFOUR-TONINI, LEMOINE, CHERRIER, MOHAMED, AUDIN, RYSPERT, DERGHAL, MIRASOLA, CRASNAULT, THUROTTE, DENIS, DUPONT, ATTEN, THOMAS, CARTA, CYBURSKI, BELLEGUEULE, DUCHEMIN, CARPENTIER-BORTOLOTTI, BOUCHEZ, AMOURI, SANCHEZ, FEDDAL, GAJDA, THERY.

Ont donné pouvoir : Monsieur BIREMBAUT Bernard (*pouvoir à Madame MIRASOLA*), Monsieur ANDRZEJCZAK (*pouvoir à Monsieur AUDIN*), Monsieur HOCHART (*pouvoir à Madame GAJDA*), Madame BOUTON (*pouvoir à Madame THOMAS*).

Absents excusés : Monsieur TONNEAU, Madame DANDOIS.

Absents : Monsieur BRAILLY, Monsieur VANDENDOOREN.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur SANCHEZ.

DELIBERATION N° 3/11 : AUTORISATION DE PROGRAMME – CRÉDITS DE PAIEMENT. Clôture de l'Autorisation de Programme n° 2018-010 dédiée à la rénovation/ construction du groupe scolaire Berthelot.

EXPOSE DU RAPPORTEUR

Afin d'accompagner le renouvellement urbain du Quartier de la Bellevue, la Ville de Denain s'est engagée à rénover et étendre le groupe scolaire Berthelot.

Par délibération n° 3/1 du 23 Février 2018, le Conseil Municipal a décidé d'ouvrir une autorisation de programme (*n° 2018-010*) pour financer le projet de rénovation/construction du Groupe Scolaire Berthelot.

Par délibération n° 3/5 du 11 Avril 2024, l'autorisation de programme n° 2018-010 a été réajustée afin de terminer de mandater les derniers décomptes généraux et définitifs des marchés de travaux et le reste de la mission d'assistance aux opérations de réception.

Les travaux étant terminés et les paiements des derniers décomptes généraux et définitifs étant réalisés, il convient aujourd'hui de clôturer l'autorisation de programme n° 2018-010 et d'arrêter les montants définitifs de celle-ci comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Travaux	6 946 304,61€	2 252 205,39€
Honoraires et frais divers	967 241,59€	0,00€
TOTAL	7 913 546,20€	2 252 205,39€

Au vu de ces éléments, il est donc proposé à l'Assemblée :

● **DE CLÔTURER** l'Autorisation de Programme n° 2018-010 relative à la rénovation/ construction du Groupe Scolaire Berthelot.

L'Assemblée est invitée à se prononcer.

DECISION : ADOPTE PAR 28 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION.

S'est abstenu : Monsieur FEDDAL.

Le Secrétaire de séance,


T. SANCHEZ.

Pour Extrait Conforme,

Le Maire,


A.L. DUFORTONINI.

Certifié exécutoire par le Maire, compte-tenu
de la réception en Sous-Préfecture le.....
et de la publication le.....